sus-salut, mais à condition qu'on marchât dans le vote des crédits militaires. Il y a une sanction.

M. Déroulède. — Il n'y a pas de pays. (Rires à droite. — Applaudissements à gauche.)

M. Bourgeois. — Si, messieurs, il y en a une. (Applaudissements.) . . . . . .

Je persiste pourtant pour l'accomplissement de ces réformes.

Une voix à droite. — Lesquelles ? (Bruit).

M. Bourgeois. — Je pense que on a procédé l'aplatement comme vous le pays ; certes, nous sommes tous pour l'aplatement, mais est-ce cette réforme qui vous le promets pas ?

Une voix à droite. — Oui.

M. Robert Mitchell. — Je demande la parole.

M. Bourgeois. — A côté du certains membres de droite, dont les voisins, nombreux sont les membres de gauche qui diffèrent immédiatement. (Applaudissements à gauche, bruit à droite). Les mêmes conditions se produisaient entre d'autres les tous collègues et les membres d'une certaine fraction. (Bruit à gauche et à droite).

Quand à la réforme électorale, on sait qu'on a toujours soutenu que le pays avait le droit de consulter les institutions de son pays. (Très bien à gauche).

M. Bourgeois. — Nos adversaires n'ont pas désarmé, nous ne devons pas nous désarmer. (Applaudissements à gauche).

Je ne pense pas qu'on puisse reprocher au gouvernement d'avoir manqué d'énergie ; entre nous mêmes, les traditions d'énergie de mon prédécesseur ne seront pas perdues. (Applaudissements à gauche).

Les fonctionnaires de mon ministère seront énergiquement soutenus quand ils seront attaqués et seront énergiquement frappés quand ils auront tort, mais il faut que tous soient non seulement extérieurement corrects, il faut qu'ils soient non seulement attachés aux institutions républicaines. (Très bien, très bien à gauche.)

Ceux qui ne les servent pas mal ne sont des traîtres à un foyer de la République ; il faut les chasser (Triple salve d'applaudissements à gauche).

M. de Lanjuinais. — Et dire qu'il y a en ce moment à Bruxelles une conférence en vue d'abolir l'esclavage. (Rires).

M. Bourgeois. — J'ai parlé de réformes dont le gouvernement doit prendre l'initiative.

Je n'ai pas besoin de parler au nom de chacun de mes collègues ; en ce qui concerne le ministère de l'intérieur, il y a les questions qui intéressent les faitiles que nous mettrons les premières sur le tapis.

Ce sont les questions sur les associations, les sociétés coopératives, l'assistance publique. (Très bien, très bien à gauche.)

C'est la réforme de l'impôt des prestations. (Applaudissements à gauche). Les transformations des octrois. (Très bien, très bien, à gauche.)

Messieurs, je me résume.

On a, tout à l'heure, en raison de dire que deux politiques sont possibles, parce qu'il y a deux majorités possibles dans cette Chambre.

Les partisans de ces politiques, essentiellement républicaine, c'est celle du gouvernement, c'est c'est la politique de la marche en avant. (Applaudissements prolongés à gauche).

L'autre politique consisterait à exclure certains républicains et à chercher ailleurs le appoint nécessaire de la majorité.

Cette dernière politique n'est pas celle du cabinet ; elle ne produirait que des majorités de coalition et de passage sans programme commun et creuserait dans le parti républicain un abîme impossible à combler.

C'est à la Chambre de dire si elle approuve la conduite du cabinet et si elle veut lui donner sa confiance ; s'il en est autrement, il appartiendra à M. le Président de la République de conclure.

Déclaration de M. Cassagnac

M. Paul de Cassagnac. — En voyant l'attitude humiliée et piteuse de M. Tirard j'avais décidé de n'intervenir, mais devant la déclaration de M. Bourgeois qui sans en avoir le titre, remplit les fonctions de président du Conseil, je me trouve forcé de modifier mes indications premières.

Je dois constater que la présence de M. Bourgeois dans le cabinet indique suffisamment l'adhésion du gouvernement républicain qui refuse donc la conciliation offerte par la droite, conciliation qui n'a pas se traduire par des actes purement de majorité, ils majorité de travailleurs à outrance, ne l'a pas voté. (Applaudissements).

L'orateur parle ensuite du boulangisme produit par un mécontentement qui est général. Le danger n'a pas disparu.

M. de Douville-Maillefeu — Tant mieux !

M. Paul de Cassagnac. — Le pays désillusionné se tournera vers le parti qui le défendra et l'opposition comptera assurément sur les électeurs.

Devant la déclaration de M. Bourgeois, le rôle de la droite est tout tracé, elle doit reprendre l'attitude suivie par elle lors de la dernière législature. (Applaudissements à gauche).

C'est à la Chambre de dire si elle approuve la conduite du cabinet et si elle veut lui donner sa confiance ; s'il en est autrement, il appartiendra à M. le Président de la République de conclure.

Déclaration de M. Ribot

M. Ribot. — Je tiens à avoir affirmer à la tribune qu'il n'y a jamais eu d'entente entre les nuances de droite.

Nous nous inspirons toujours de l'intérêt supérieur de la République. Nous voulons un gouvernement fort. (Applaudissements à gauche.)

Rappelant l'incident du duc d'Orléans, l'orateur déplore la publicité donnée à la décision du cabinet.

M. Ribot. — J'estime aussi que les ministres ne doivent pas poser la question de confiance à l'occasion des questions législatives. Le gouvernement ne doit pas poser plus souvent des réunions fédérées et ne doit pas servir les intérêts de tel ou tel parti. (Profonde sensation).

M. Tirard. — Je ne veux pas répondre à ces attaques personnelles ; je les désdaigne.

M. Paul de Cassagnac. — Votre dédain marque de hauteur.

M. Tirard. — On nous reproche de propager des fausses nouvelles. On oublie que les journalistes sont le jouet les inventer et les propager.

Je suis convaincu que ce qui sortira de cette discussion, c'est que le cabinet tirera de l'élan de travaux sérieux. Il a à préparer des réformes considérables et son devoir est de s'y mettre immédiatement.

Déclaration de M. Mitchel

M. Robert Mitchel. — La Chambre est placée entre deux indications : Le cabinet dit : En avant ! et M. Ribot répond : Revenons en arrière. La révision est peut-être la seule question qui puisse amener l'apaisement.

Je demande la pacification et la conciliation même sur le terrain de la République, mais je reconnaît que je ne rencontre pas d'adeptes.

Déclaration de M. Douville-Maillefeu

M. de Douville-Maillefeu. — J'estime que la République n'est pas assez défiante dans la prospérité, mais le danger doit partir la droite la rendra plus vigilante. Le pays ne peut pas supporter qu'on lui ne pays Foutre et la liberté, on ne peut que s'associer aux déclarations du cabinet.

Discours de M. Clémenceau

M. Clémenceau. — Les déclarations de M. Bourgeois sont très claires. Il dit : Nous ne cédons rien de ce que nous avons conquis, et M. Tirard vent porter atteinte à la liberté de la presse ; cependant cette liberté est un des conquêtes de la République. (Très bien ! très bien ! à gauche).

La liberté de la presse est une des gloires du pays, c'est grâce à elle que nous avons conquis, et M. Tirard vent porter atteinte à la liberté de la presse.

M. Reinach. — C'est la liberté de l'injure et de la diffamation. (Bruit et protestations à gauche).

M. Clémenceau. — Le projet de loi sur le Sénat n'émane pas de l'initiative du Gouvernement mais elle fut défendue par M. Thévenet. M. le Président vient mon vote il faut expliquer comment il concilierra la politique de M. Bourgeois et la politique de M. Thévenet : *Je combattrai la République mais après avoir tous mes sacrifices, qu'on abandonne ceux tels sur la presse.* (Mouvement divers.)

Réponse de M. Thévenet

M. Thévenet, ministre de la justice — Pendant la période électorale nous avons vu les timoniers du mépris de l'ingrat et d'injure et de calomnie. Le gouvernement publique a protesté.

Nous avons défendu le projet de M. Barthe dans l'intérêt de la République ; la droite sera nombreuse, vous la repousserez en vous l'adoptérez.

La discussion est close.

Les ordres du jour

L'ordre pur pur et simple repoussé par le gouvernement est rejeté par 313 voix contre 210.

Trois ordres du jour sont déposés : Le Cham-

bre confiante dans le gouvernement et convaincue qu'il continuera à mettre une politique nettement républicaine conformé aux vœux du pays, etc.

Signé : Barrois.

2° La Chambre confiante dans les déclarations de M. Bourgeois, etc.

Signé : Duruys.

Un 3e ordre du jour signé de M. Hubbard est analogue à celui de M. Dreyfus.

M. Tirard. — Je n'accepte que l'ordre du jour de M. Barthou.

Cet ordre du jour est **adopté par 249 voix contre 206.**

M. Spuller. — Je prie la Chambre de remettre à jeudi la discussion fixée à mardi, de l'interpellation de M. Jules Roche.

La séance est levée à 6 h. 1/4.

Séance demain.

APRÈS LA SÉANCE

Les abstentions

Dans les couloirs, les conversations sont très animées.

On fait remarquer que dans le scrutin sur l'ordre du jour de confiance il y a eu environ cent vingt abstentions qui viennent toutes de la gauche.

Félicitations à M. Bourgeois

A l'issue de la séance publique, les ministres se rendent au Palais-Bourbon dans le local réservé à leurs délibérations.

Ils ont félicité M. Bourgeois de son brillant début à la tribune.

L'interpellation de Jeudi

Malgré le Conseil tenu dans la matinée, les ministres ont décidé de se réunir de nouveau demain mardi à l'Elysée. On désignerait les lignes générales de la réponse que M. Spuller fera à l'interpellation de jeudi.

Conseil Municipal de Paris

Paris, 3 mars. — M. Darlot a été nommé aujourd'hui président du Conseil municipal de Paris par 31 voix sur 49 votants, en remplacement de M. Rousselle, démissionnaire.

Les autres voix se sont réparties de la façon suivante :

MM. Lyon-Alemand, 6, Santon, 2, Humbert 1, Desprès, 1, Bulletins blancs, 5.

M. Darlot a pris aussitôt possession du fauteuil de la présidence et a remercié le conseil du nouvel hommage qui lui était fait.

On sait que M. Darlot a déjà présidé le conseil en 1888.

UN DUEL

Paris, 3 mars. — A la suite d'une lettre adressée par M. Alphonse Humbert au directeur du *Gil Blas*, M. Rousselle, ancien président du Conseil municipal de Paris, s'est défié à l'épée et a chargé MM. Chassaing, député, et Deschamps, conseiller municipal de Paris, de demander à M. Alphonse Humbert rétractation ou réparation par les armes.

M. Alphonse Humbert a constitué comme témoins MM. Denecheau, directeur de l'*Eclair*, et M. Raoul Canivet, directeur du *Paris*.

La rencontre a eu lieu aujourd'hui à trois heures. Deux balles ont été échangées sans résultat.

Élection législative des Basses-Pyrénées

Mauléon, 3 mars.

Inscrits : 13,930. — Votants : 12,278.

Suffrages exprimés : 12,189.

(1er tour de scrutin)

MM. Etcheverry, Radical, dép. laval, 6,243 Elu.

Berdoly, républicain. . . . . 5,946.

Le 22 septembre, M. Etcheverry avait été élu par 6,851 voix contre 5,876 à M. Berdoly, républicain.

Faits Divers Télégraphiques

(De nos correspondants spéciaux)

IMMENSE INCENDIE. — Lyon, 3 mars. — Le nuit dernière, un incendie a dévoré à Miribel, près Lyon, la grande usine de teinture et apprêt de M. Grobon. Les dégâts sont évalués à 1 million.

LES PUBLICATIONS OBSCÈNES. — Paris, 3 mars. — La 9e chambre correctionnelle vient de statuer sur les poursuites dirigées contre quelques éditeurs, dessinateurs et dessins obscènes.

Les vendeurs éditeurs et dessinateurs ont été condamnés à des amendes variant de 50 à 300 fr.

Un seul ouvrage a bénéficié d'un acquittement.

UNE MÈRE QUI RENIE SON FILS. — Paris, 3 mars. — La tre chambre du tribunal civil vient de rejeter la demande de rectification d'acte de naissance formée par une dame Fagès qui, au bout de trente-trois ans, s'est avisée de rejuer son fils.

On sait que Mme Pagès prétendait que son fils avait été changé en nourrice.

UNE FEMME BRULÉE VIVE. — Dijon, 3 mars. — La dame Cette, âgée de quatre-vingt-deux ans, habitant à Auxonne, a été trouvée par sa sœur absolument carbonisée. La malheureuse était aveugle, elle a du s'approcher d'un poêle incandescent et ses jupes prirent feu. Elle voulut se diriger vers la porte pour appeler au secours, mais elle tomba sur les dalles et le feu, convant dans ses vêtements, la dévora lentement.

Ce n'est que vers le matin qu'on s'inquiéta de ne pas l'entendre.

Nouvelles Étrangères

Les Élections de ballottage

EN ALLEMAGNE

Berlin, 3 mars. — Les résultats de 93 ballottages, sur 147 sont connus. Ils se répartissent ainsi : 9 conservateurs purs, 8 conservateurs libres ; 17 nationaux-libéraux ; 9 centre ; 38 progressistes ; 13 socialistes ; 3 guelfes 6 démocrates.

Sur l'ensemble de 397 sièges au Reichstag, il y a donc actuellement 205 résultats :

83 conservateurs purs et libres ; 34 nationaux libéraux, soit 117 partisans du gouvernement.

67 progressistes ; 35 socialistes ; 99 centre ; 10 démocrates ; 15 Alsaciens-Lorrains ; 14 Polonais ; 2 guelfes : 1 Danois, 1 indépendant ; soit 298 membres de l'opposition.

Les projets politiques de Guillaume

Berlin, 3 mars. — Le *Kleine Journal* dit que le discours du trône, à l'ouverture du nouveau Reichstag, annoncera le retrait de la loi contre les socialistes qui sera remplacée par un projet de loi dirigé contre les anarchistes et que l'Empereur espère voir adopter par tous les députés, sans acception de parti.

Il vous signale certains bruits, dont tous les réserves, car il m'est impossible jusqu'ici de contrôler l'affirmation de ce journal, qui ne brille pas généralement par ses informations.

LA MISÈRE EN ITALIE

Milan, 3 mars. — A Milan, 1,200 ouvriers réunis à Porta-Romano, déclarent que les offrandes de souscriptions sont dérisoires, qu'il est temps d'en finir, qu'il faut descendre dans la rue et obtenir par la force le pain que les ouvriers mendient et s'humilient.

Le comité, ne pouvant obtenir la concentration, a démissionné.

L'assemblée a été dissoute.

Les ouvriers se sont répandus en ville, distribuant des proclamations incendiaires proclamant la guerre aux riches.

Le questeur a reçu une lettre menaçant de couvencer ces jours-ci des désordres semblables à ceux du 8 février.

Le préfet prend des ouvertures réclame l'attention du public sur la manière infâme d'agir de Crispi.

Elle se termine par un appel à la révolution sociale : « A bas la propriété individuelle ! A bas l'autorité ! Vive l'anarchie ! »

Elle contient un appel aux femmes pour lutter contre les tyrans.

Sur la deuxième page est écrite une lettre menaçante adressée à « S. Exc. Crispi, chef de la bande des ministres, des banqueroutiers, des tripoteurs. »

Une médaille de Député au « clou »

Entre Boulangistes

On se souvient de ce banquet boulangiste qui eut lieu à Paris, il y a un mois et qui fut honoré de la présence de très grandes dames, entr'autres Mlle Marie Queue-de-Vache.

Les dames de cette fête qui fut très gaie, une notabilité du parti, le député Aimé Iaille, perdit sa médaille de député, et la médaille fut trouvée par un joyeux convive qui s'empressa de la porter au Mont-de-Piété.

Ce bonhomme dénué de scrupules et qui répond au nom de Richard, vient d'être arrêté ; il passera prochainement en police correctionnelle.

Le Jeu des Petits Chevaux

Pas de droits des pauvres

Le conseil d'Etat a rendu vendredi un arrêt intéressant pour les joueurs de nos stations thermales. Il a décidé, sur la plaidoirie de Me Basile, avocat au conseil d'Etat, que le jeu des petits chevaux constituait un jeu de pur hasard et non un spectacle, et que, par conséquent, il ne devait pas payer le droit des pauvres.

Le Mouvement gréviste

A l'Etranger

Les grèves en Angleterre

Notre correspondant de Londres nous télégraphie :

Londres, 3 mars. — Hier, comme tous les dimanches, divers meetings ont été tenus dans les parcs de Londres.

Les résolutions adoptées tendent à organiser de nouvelles grèves on à prolonger celles qui existent déjà.

On dirait que l'ère des grèves reprend en Angleterre. L'agitation continue dans les bassins houillers de Durham et de Yorkshire. Une grève est à craindre.

Une grève des charpentiers est déclarée à Londres.

Londres, 3 mars. On annonce, comme devant éclater à la fin de mars, une grève générale des mineurs. La Fédération des mineurs a résolu de demander une augmentation de 10 0/0 et décidé que les ouvriers de tous les mineurs anglais lui est acquis.

D'après les adhésions des centres ouvriers déjà parvenues à la fédération, 300,000 ouvriers seront en grève le 15 mars. Une réunion générale de tous les patrons charbonniers de l'Angleterre aura lieu après-demain à l'hôtel métropole.

CHRONIQUE REGIONALE

Vote des Députés

DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

Scrutin sur l'ordre du jour de confiance :

NORD

Ont voté pour : MM. Maxime Lecomte, Evrard-Elisé, Michon, Dubois, Pierre Legrand, Dron, Sirot, Déjardin-Verkinder, Lamy, Bergerat et Lemarchevielle.

Ont voté contre : MM. Plichon, Le Gavrian, des Rotours, de Montalembert, Renard, Thellier de Poncheville et Verquin.

N'est abstenu : M. Moreau.

Absents par congé : MM. Hiroux et Trannin.

PAS-DE-CALAIS

Ont voté pour : MM. Desprez, Fanien et Ribot.

Ont voté contre : MM. Adam et Taillandier.

Ne sont abstenus : MM. Boulanger-Bernet et Ledieu.

Absents par congé : MM. Boudenot et Jonnart.

Récompenses pour actes de courage. — L'*Officiel* publiera aujourd'hui ou demain une liste de récompenses accordées par M. le ministre de l'intérieur pour actes de courage et de dévouement.

Les noms suivants appartiennent à notre région :

MÉDAILLES D'ARGENT

— Couvreur Victor, brigadier des gardes-champêtres de Maubeuge.

— Canton, garde-champêtre à Maubeuge.

— Courtecuisse Jules, ouvrier frappeur à St-Amand.

— Bisiaux François, ouvrier mineur à Olssy.

MENTIONS HONORABLES

— Vincent Emile, forgeron à Denain.

— Fambry Victor et Mlle Charles de Roubaix.

— Sueur François, préposé des douanes à Wannehain.

— Lesne Jean-Louis, caporal à la compagnie des pompiers de Cambrai.

Aux collectionneurs de timbres-poste. — Avis aux collectionneurs de timbres-poste : Les timbres-poste et cartes postales à l'effigie de Victor-Emmanuel sont retirés de la circulation. Désormais l'effigie du roi Humbert sera seule acceptée par la poste italienne.

BULLETIN MILITAIRE

Ecole spéciale militaire. — Les candidats à l'école spéciale militaire (école de St-Cyr), sont prévenus que, par décision du 20 février courant, le ministre de la guerre a fixé à 450 le nombre des élèves à admettre à cette école à la suite du concours d'admission de 1890.

Sur ces 450 élèves, 45 seront affectés à l'infanterie de marine à leur sortie de l'école en 1892. Une nouvelle liste supplémentaire ne sera établie pour remplacer les démissionnaires.

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE

Lycée de Douai. — M. Folex, professeur de chémie au lycée Lakanal, vient, à titre de suppléant, des fonctions de professeur de seconde (même classe) au lycée de Douai pendant la durée du congé accordé à M. Clarette.

L'affaire Cauchy. — C'est aujourd'hui que Cauchy et sa maîtresse comparaissent devant la cour d'assises de Douai.

Notre collaborateur C. Willaume assistera aux débats et nous enverra par dépêche le compte-rendu de l'audience. Il est fort probable que la séance sera mouvementée et que des incidents nombreux se produiront.

Maison d'arrêt et de correction de Lille. — Le conseil de surveillance de la Maison d'arrêt et de correction de Lille, est heureux de faire connaître aux personnes charitables qui portent intérêt au vestiaire de cet établissement, qu'elle a pu distribuer pendant l'année 1889 à leur sortie à un certain nombre de détenus méritants et nécessiteux les objets suivants :

49 chemises d'hommes, 17 chemises de jeunes garçons, 27 pantalons d'hommes, 13 pantalons de jeunes garçons, 17 blouses, 19 bourgerons, 8 paires de chaussures, 22 paires de sabots, 36 chemises de femmes, 1 chemise de jeune fille, 17 jupons de femmes, 3 jupons de jeunes filles, 4 caracos, 8 paires de bas, 10 tabliers.

Maison de Commerce

Chemisier-Bonnetier

Rue Neuve, 19, Roubaix

Chemises sur mesure

Cravates, Bretelles, Bonneterie

Gilets de chasse

Spécialité de Caleçons

Chemises de Nuit

Bonnets de Bain

Bonnets de Nuit

Bonnets de Voyage

Bonnets de Chasse

Bonnets de Cycle

Bonnets de Fantaisie

Bonnets de Cycle

Bonnets de Fantaisie

Bonnets de Cycle

**Bonnets de Fantaisie